



COMMUNIQUÉ  
www.lemoule.fr



24 septembre 2023   

## Information restauration scolaire

**Dans l'attente de la levée de l'interdiction de consommation de l'eau par l'ARS et le SMGEAG, Madame le Maire, Gabrielle Louis-Carabin, Présidente de la Caisse des écoles informe les parents d'élèves qu'un service minimum sera mis en place pour les enfants inscrits à la restauration à partir du lundi 25 septembre et jusqu'à nouvel ordre.**

**Les parents devront fournir un panier-repas composé d'un repas équilibré sans sauce, un dessert (fruit, compote ou laitage) conditionnés dans un sac isotherme.**

**Les enfants dépourvus de panier-repas ne pourront être acceptés.**

**Ils devront être récupérés par leurs parents à 11h30 et ramenés à 13h30.**

**Vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration.**

Mairie du Moule : 05 90 23 09 00

www.lemoule.fr

